



Décret n° 93.1410 du 29 décembre 1993

Dossier d'Information du Public

Année 2022



TriNéo SAS

24, rue Henri Becquerel

93270 SEVRAN

Tél. : 01.41.52.23.10



Sommaire

| | |
|---|----|
| Présentation de l'Installation | 3 |
| Faits marquants | 8 |
| Étude d'Impact | 8 |
| Nature, quantité et provenance des déchets | 8 |
| Analyses | 12 |
| Exercices d'urgences | 13 |
| ANNEXE 1– GLOSSAIRE | 14 |

Présentation de l'Installation

Généralités

Le centre de tri situé sur la commune de Sevrans est une installation classée soumise à enregistrement selon les rubriques 2714 et 2716, et à déclaration selon la rubrique 2713.

Cette installation est régie par les arrêtés préfectoraux listés ci-dessous :

- Arrêté préfectoral d'autorisation n°07-0710 du 2 Mars 2007 ;
- Arrêté préfectoral complémentaire n°2011-2065 du 22 Août 2011 ;
- Arrêté préfectoral complémentaire n°2014-2642 du 12 octobre 2014 ;
- Arrêté préfectoral complémentaire n°2017-0066 du 6 janvier 2017.

Le centre de tri de Sevrans est un centre de tri de collectes sélectives, appartenant au Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, syndicat intercommunal de traitement des déchets ménagers regroupant, en 2022, 82 communes de 11 établissements publics territoriaux (EPT) sur les 12 qui constituent la métropole du Grand Paris.

La finalité du centre de tri est de séparer, par catégories, les déchets ménagers recyclables (papiers et emballages) collectés sélectivement par les collectivités adhérentes du Syctom suite au geste de tri des habitants.

Le centre de tri a été mis en service le 1^{er} novembre 2008.

Son exploitation est confiée à la société TRINEO depuis le 1^{er} février 2014.

Le Syctom a effectué une première modernisation du procédé de tri en 2014, afin d'augmenter la capacité de traitement et l'automatisation du tri, puis une seconde en 2016 pour pouvoir traiter les déchets en ECT (extension des consignes de tri).

En 2017, le Syctom a porté le projet d'optimisation de la ligne des refus, avec l'ajout d'un compacteur et de caissons de compaction.

Descriptif de l'installation et de l'activité du site

Le centre est installé sur un terrain de 11 320 m².

Il comporte 2 bâtiments :

- Un bâtiment administratif dédié aux bureaux, aux locaux du personnel et aux salles d'accueil du public¹
- Un bâtiment technique regroupant :
 - Un hall de réception des bennes et de stockage « amont » des déchets en attente de tri,
 - Un hall comprenant le procédé de tri, les équipements de conditionnement et la zone de stockage des produits triés en attente d'expédition,
 - Des locaux techniques (atelier, garage, ...).

Les déchets traités sont exclusivement constitués de déchets ménagers collectés sélectivement apportés par les collectivités adhérentes du Syctom.

Les collectes sélectives qui sont acheminées au centre de tri sont désignées par le Syctom en fonction de la situation géographique des lieux de collectes et des garages de bennes de collecte d'une part et des capacités des différents centres de tri du Syctom d'autre part.

Le bassin versant du centre de tri en 2022 est composé des communes d'Aulnay-sous-Bois, Clichy-sous-Bois, Coubron, Le Raincy, Livry-Gargan, Sevrans, Tremblay en France, Vaujours, Villepinte, Pavillons-sous-bois, Gagny, Noisy-le-Grand.

¹Accueil de groupes sur demande auprès du Syctom : organisation de journées portes ouvertes.

Par rapport à 2021, la commune de Villemomble, a été orientée vers un autre centre de tri.

COLLECTE SÉLECTIVE
Bassins versants

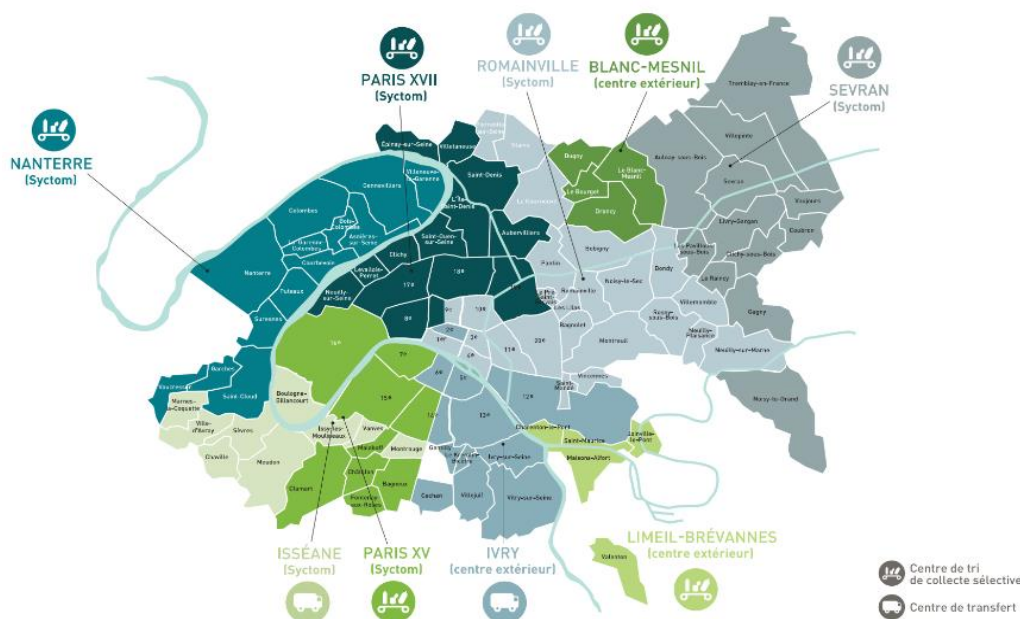


Figure 1 : Bassins versants des collectes sélectives

Lorsqu'une baisse des apports de collecte est constatée, cela est compensé par des apports en provenance de centres de transfert, réceptionnés sur les créneaux à faible affluence.

Conformément aux consignes de tri données aux habitants, la collecte sélective est principalement composée de :

- Tous les papiers (JRM*),
- Tous les cartons (GDM*, EMR*, ELA *),
- Les emballages métalliques (conserves, barquettes, canettes, aérosols vides),
- Les bouteilles et flacons en plastiques,
- Tous les autres emballages plastiques (pots, barquettes, blisters et souples)

(*) Voir glossaire en annexe.

À l'arrivée des bennes de collecte, celles-ci sont pesées (présence d'un pont bascule en entrée et d'un pont bascule en sortie du centre), puis elles passent devant un détecteur de radioactivité, pour ensuite être déversées dans une loge de déchargement du hall de réception.

Un contrôle qualité est systématiquement effectué pour déclasser et isoler les collectes trop souillées pour être triées et recyclées. Celles-ci (moins de 1,94% des apports), sont considérées dans leur intégralité comme déchets déclassés et envoyés dans des centres de valorisation énergétique.

Les déchets apportés comprennent également une proportion d'environ **35%** de produits non recyclables. Il s'agit essentiellement d'ordures ménagères qui sont mal triées par les usagers. Ces déchets sont considérés comme étant des refus de tri et envoyés dans des centres de valorisation énergétique.

Description du procédé de tri

- Le procédé de tri du centre à Sevran comporte 4 grandes étapes :
 - Un pré-tri manuel, réalisé en cabine par des opérateurs (4 par équipe), permettant d'enlever du flux les gros refus de tri ou les gros éléments valorisables (gros cartons, gros bidons, grands films plastiques, gros éléments en acier ou DEEE), susceptibles de gêner le reste du procédé ;
 - Une séparation mécanique, réalisée par des cribles balistique (permettant la séparation des corps plats et des corps creux) et défineur (machine fonctionnant comme un tamis permettant de retirer les plus petits déchets appelés fines), permettant de séparer le flux de déchets par forme (corps plats contenant majoritairement des papiers/cartons et corps creux contenant majoritairement les plastiques et métaux) et par taille (élimination de la fraction fine inférieure à 60mm), une séparation des cartons avec un crible
 - Un tri automatique, réalisé par 5 machines de tri optique, un « overband » (aimant positionné au-dessus d'un tapis permettant de capter les déchets en acier), un séparateur à courants de Foucault (permettant de capter les emballages en aluminium) ;
 - Un contrôle qualité de l'ensemble des flux, réalisé par 8 agents de tri par équipe, répartis sur 5 tables de tri différentes. Leur rôle est d'ôter du flux préalablement trié par les machines les indésirables de tri (orientés en refus de tri) et les autres matières valorisables, qui sont alors renvoyées vers le process automatisé.
- Le procédé de tri est piloté à partir d'une supervision informatisée permettant de régler à distance différents paramètres (vitesse du tapis d'alimentation, inclinaison du crible balistique, ...).

Performances

Grâce aux modernisations successives, la capacité de traitement a été portée à 6t/h. Un taux de valorisation de 97% des déchets valorisables est attendu.

À l'issue du tri, les différentes matières sont conditionnées pour optimiser le stockage et le transport :

- Conditionnement en paquets pour les aciers ;
- Conditionnement en caisses grillagées pour les DEEE ;
- Conditionnement en vrac pour l'aluminium et les platinages ;
- Conditionnement en balles pour tous les autres matériaux valorisables ;
- Conditionnement en benne compactrice pour les refus.

Devenir des déchets triés

Chaque matériau est ensuite chargé dans les camions affrétés par les filières de reprise pour partir vers sa destination de recyclage ou élimination :

| Matériaux | Repreneurs et Destinations | Devenir |
|--|--|---|
| JRM* | Norske Skog, Golbey - 88 | Journaux |
| Acier | ARCELORMITTAL Grande-Synthe, Dunkerque - 59 | Acier |
| EMR (codes déchets 1.05)* | SUEZ – Principalement les papeteries Saica (Nogent-sur-Seine - 10 et Venizel - 02) et Ds-Smith (Saint-Étienne-du-Rouvray - 76) | Cartons d'emballage |
| EMR (code déchets 5.02)* | SUEZ – Principalement les papeteries Saica (Nogent-sur-Seine - 10 et Venizel - 02) et Ds-Smith (Saint-Étienne-du-Rouvray - 76) | Cartons d'emballage |
| Aluminium | REGEAL-AFFIMET, Compiègne - 60 | Aluminium (pièces pour automobiles) |
| Bouteilles, flacons, pots et barquettes en PET clair (Q7)* | Sita négoce - 78 Majoritairement en France (Limay - 78, Colmar - 68, Bayonne - 64) Ponctuellement, proche Europe (Italie) | PET : bouteilles ou applications textiles |
| Bouteilles, flacons, pots et barquettes en PET coloré (Q8)* | Sita négoce - 78 Majoritairement en France (Limay - 78, Colmar - 68, Bayonne - 64) Ponctuellement, proche Europe (Italie) | PET : bouteilles ou applications textiles |
| Bouteilles, flacons, pots et barquettes en P.E.H.D/PP/PS (mix PEPPPS)* | PAPREC Usine MPB (Châlon/Saône - 71) Usines Vogt Plastic et Replano (Allemagne) Ponctuellement, Suisse, Italie et depuis 2020 Turquie | PEHD* : objets courants en PEHD / canalisations assainissement |
| GDM* | PAPREC - Saica (Nogent-sur-Seine -10 et Vénizel - 02) | Papiers / cartons |
| Plastiques souples | SUEZ - 51 Très majoritairement, usine Machaon (Châlon en Champagne - 51) Ponctuellement Belgique + Suisse | films en PEBD* |
| Emballage pour Liquide Alimentaire (E.L.A.)* | LUCART Groupe - 88 | Papiers d'hygiène |
| DEEE* | TRIADE - 95 | Recyclages matières pour les éléments valorisables (plastiques, métaux, etc...), enfouissement pour les matières non valorisables |
| Platinage* | DERICHEBOURG - 92 | Acier |

(*) Voir glossaire en annexe.

Tableau 1 : Repreneurs, destinations et devenir des déchets triés

Les refus de tri sont principalement acheminés vers les unités de valorisation de Saint-Ouen ou d'Ivry-sur-Seine ou vers les autres exutoires désignés par le Sycotom : autre UVE, ISDND.



Fonctionnement de l'installation

Le site est ouvert de 6h30 à 21h30 du lundi au vendredi et de 7h00 à 15h00 le samedi pour la réception des collectes. Il est contrôlé et surveillé en continu par une société de gardiennage avec la présence systématique d'un gardien in situ.

Le tri est effectué du lundi au vendredi en 2 postes de 7h de travail effectif.

Depuis février 2022, une réorganisation de la maintenance nous a permis d'effectuer 90% de la maintenance préventive de nuit (21h30-5h).

Le site employait, en 2022, 43 personnes permanentes.

Amélioration du process du centre de tri en 2022

Suite à différents audits internes et visites sécurité, nous avons optimisé le process :

- Mise en place de canons à eau et d'un système de déluge incendie au niveau du stock amont ;
- Remise en état du défineur;
- Optimisation des trieurs optiques (calibrage, étanchéité et changement des scanners) ;
- Modifications des goulottes de vidage des alvéoles de cartons et ajouts de trappes sécurisées permettant les déboussages sur les convoyeurs ;
- Modifications des carters de protections sur les convoyeurs, permettant le contrôle et la maintenance des rouleaux sans démontage;
- Lancement d'une GPAO (gestion de la production assistée par ordinateur) permettant d'avoir un suivi des indicateurs plus fiables et précis ;
- Modification de réglages des tris optique afin d'obtenir une meilleure qualité ;
- Sécurisation du hall de déchargement avec l'ajout d'une barrière avec comptage des véhicules ;
- Modification des supports de bobines de fil de fer de la presse à balles (permettant le liage des balles de produits triés);
- Mise en place d'un extincteur (pouvant se déclencher automatiquement en cas d'incendie) sur l'armoire des condensateurs (batteries) dans le TGBT (armoire électrique basse tension qui permet l'alimentation du site) ;
- Ajout de caméras de surveillance du process.

Certification ISO 9001:2015, ISO 14001:2015 et ISO 45001:2018

La société TriNéo est triple certifiée Qualité, Environnement et sécurité (ISO 9001, ISO 14001 et ISO 45001) via une certification régionale. Ces certifications ont été maintenues en novembre 2022, pour le site de Sevrans, suite à un audit de surveillance (fait tous les ans).

Faits marquants

Il n'y a pas eu de fait marquant engendrant un impact environnemental en 2022.

Étude d'Impact

L'étude d'impact et ses mises à jour sont disponibles sur simple demande.

Nature, quantité et provenance des déchets

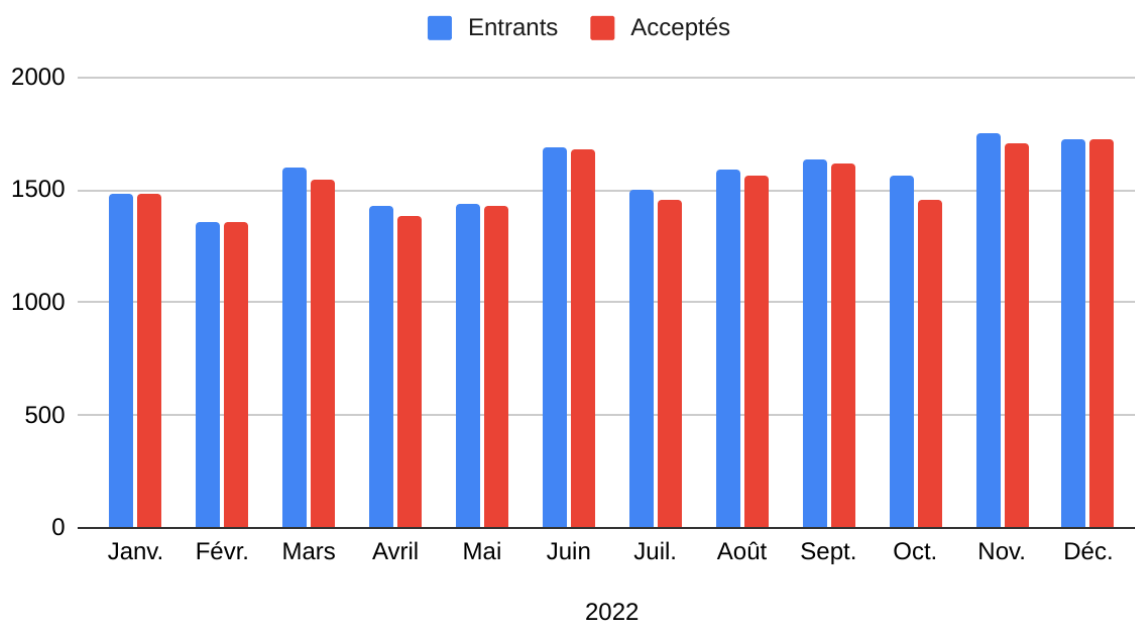
Quantité de déchets entrants

En 2022, le centre de tri a reçu 18 733,5 tonnes de collectes sélectives multi matériaux, dont 360,28 tonnes ont été déclassées, soit 1,92% (c'est-à-dire qu'elles ont été traitées en tant qu'ordures ménagères, car leur mauvaise qualité ne permettait pas leur tri sur la chaîne).

Cette augmentation des déclassements par rapport à 2021 (66 tonnes) est due à un renforcement du contrôle qualité des apports les mercredis et jeudis (journées de fortes affluences).

Réception des collectes (en tonnes) CS 2022

| 2022 | Janv. | Févr. | Mars | Avril | Mai | Juin | Juil. | Août | Sept. | Oct. | Nov. | Déc. | Total |
|-----------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|-----------|
| Entrants | 1480,44 | 1358,76 | 1595,58 | 1396,60 | 1438,74 | 1692,86 | 1497,43 | 1594,09 | 1632,16 | 1565,84 | 1753,30 | 1727,70 | 18733,50 |
| Acceptés | 1480,44 | 1353,12 | 1544,02 | 1350,14 | 1431,64 | 1681,08 | 1454,25 | 1574,59 | 1616,84 | 1456,06 | 1708,56 | 1722,48 | 18 373,22 |
| Déclassés | 0,00 | 5,64 | 51,56 | 46,46 | 7,10 | 11,78 | 43,18 | 19,50 | 15,32 | 109,78 | 44,74 | 5,22 | 360,28 |



Quantités de matières évacuées en tonnes

| Matières | Tonnes |
|--|---------------|
| Journaux Revues Magazines | 2335 |
| Carton EMR (1.05 et 5.02) | 5646 |
| ELA | 108 |
| Gros de magasin | 1211 |
| PET clair (Q7) | 881 |
| PET coloré (Q8) | 128 |
| MIX PEPPPS | 492 |
| Acier | 290 |
| Aluminium | 42 |
| DEEE | 45 |
| platinage | 77 |
| Plastiques souples | 382 |
| Refus tri (incluant les fines mais sans les déclassés) | 6267 |
| TOTAL | 17904 |

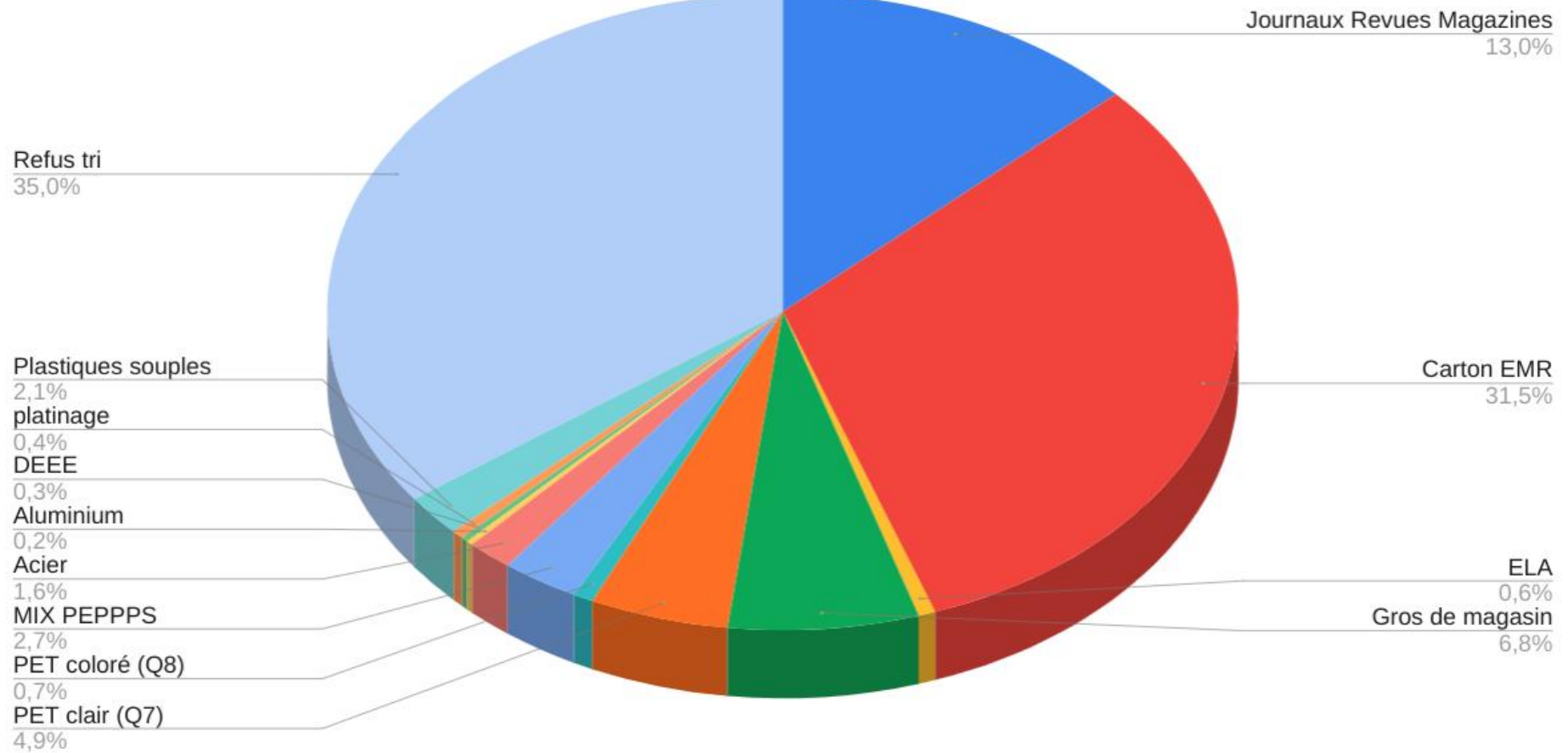


Figure 3 : Répartition des quantités de matières évacuées

Synthèse des consommations électriques

| Mois | Puissance active (KWh) |
|----------------|------------------------|
| janvier 2022 | 165 263 |
| février 2022 | 134 214 |
| mars 2022 | 139 580 |
| avril 2022 | 115 883 |
| mai 2022 | 92 950 |
| juin 2022 | 93 397 |
| juillet 2022 | 96 877 |
| août 2022 | 97 380 |
| septembre 2022 | 101 874 |
| octobre 2022 | 97 602 |
| novembre 2022 | 111 787 |
| décembre 2022 | 145 978 |
| TOTAL | 1 392 785 |

En 2022, nous constatons une baisse des consommations (187 364 kWh) par rapport à 2021 (consommation de 1 580 149 kWh). Cette différence est essentiellement due à l'équipe de nuit dédiée au tri des apports externes exceptionnels durant le premier trimestre 2021 contrairement à 2022 où aucun tri n'a été effectué durant la nuit.

Suite aux annonces gouvernementales, nous avons déployé un plan de sobriété énergétique à partir du 4ème trimestre, qui se traduit par les actions suivantes :

- Sensibilisation sur l'économie d'énergie ;
- Vérification des extinctions de lumières (Réfectoire / sanitaires / vestiaires / bureaux / couloirs) ;
- Finalisation du remplacement des projecteurs standards par des projecteurs LED ;
- Maîtrise énergétique des compresseurs d'air comprimé en les arrêtant la nuit et les week-ends et en recherchant des fuites éventuelles ;
- Vérification des programmations sur le chauffage en cabine de tri et sur les candélabres extérieurs.

Synthèse des consommations d'eau

Consommation globale eau de ville : 1 453 m³ (sanitaire, arrosage) pour l'année 2022.

La consommation est élevée par rapport aux années précédentes (470 m³ en 2020). Cela s'explique par le remplissage partiel des cuves de réserve d'eau des canons à eau et du système de déluge.



Synthèse des déchets générés sur le site

Les déchets liés à la maintenance des installations sont récupérés par les services de maintenance et traités en sous-traitance. Le pompage et l'entretien des deux séparateurs hydrocarbures (eaux pluviales et eaux usées) ont été réalisés le 28/12/2022.

Analyses

Contrôle des eaux de rejet du site

Nous avons effectué un contrôle des eaux de rejet du site en 2022. Les résultats sont conformes à l'arrêté préfectoral, excepté pour les M.E.S (matières en suspension). Suite à ce dépassement, une inspection et un nettoyage du réseau ont été réalisés. Une attention particulière sera portée sur ce paramètre lors des prochaines analyses.

| Arrêté d'autorisation préfectoral article 4.3.8 | Valeurs seuil de l'AP | Résultats | Unités |
|---|-----------------------|-----------|---------|
| Température | <30°C | 18,7 | °C |
| pH | Entre 5.5 et 8.5 | 7,7 | pH |
| Couleur : modification de la coloration du milieu récepteur mesurée en un point représentatif de la zone de mélange | <100 mg Pt/l | 71 | mg Pt/l |
| Matières en suspension (M.E.S.) | <35mg/l | 65,5 | mg/l |
| Demande Biologique en Oxygène (D.B.O.5) | <25mg/l | 7,59 | mg O2/l |
| Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.) | <125mg/l | 94 | mg O2/l |
| Azote Kjeldhal | <30mg/l | 1,78 | mg N/l |
| Phosphore total | <2mg/l | <0,1 | mg P/l |
| Hydrocarbures totaux | <10mg/l | 2,69 | mg/l |
| Argent | | <0,005 | mg/l |
| Chrome | | <0,005 | mg/l |
| Cuivre | | 0,0075 | mg/l |
| Fer | | 4,6 | mg/l |
| Mercure | | 0,00019 | mg/l |
| Nickel | | <0,005 | mg/l |
| Plomb | | 0,0044 | mg/l |
| Titane | | 0,0376 | mg/l |
| Zinc | | 0,0429 | mg/l |
| Total Métaux Lourds (*) | <15mg/l | <4,71 | mg/l |

(*) Total métaux lourds = Ag + Cr + Cu + Fe + Hg + Ni + Pb + Ti + Zn

Tableau 4 : Analyse des eaux pluviales



Contrôle du portique radioactivité

La vérification périodique obligatoire du portique de radioactivité est annuelle et a été réalisée le 03/05/2022. Il n'y a pas eu de déclenchement sur l'année 2022.

Exercices d'urgences

Nous avons réalisé 4 exercices d'urgences sur l'année 2022 :

- 2 exercices d'évacuation ont été réalisés pour la formation du personnel sur le risque incendie ;
- 1 exercice d'épandage et 1 test de radioactivité ont été réalisés pour s'assurer de la maîtrise de la situation environnementale.

Ces exercices nous permettent de maintenir les connaissances du personnel sur les procédures à appliquer.

ANNEXE 1– GLOSSAIRE

- **Apport volontaire** : mode de collecte qui permet aux habitants d'apporter les matériaux triés en vue du recyclage dans des conteneurs appropriés situés dans des lieux publics (c'est souvent le cas de la collecte du verre).
- **Collecte sélective** : collecte des déchets déjà triés par les usagers en vue de leur recyclage (emballages, papiers, verre).
- **DEEE** : déchets d'équipements électriques ou électroniques (jouets électroniques, appareils ménagers : sèche-cheveux, téléphone, grille-pain, etc....)
- **DRIEAT** : Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports
- **ELA** : Emballages pour Liquides Alimentaires: briques alimentaires et autres emballages complexes en carton (sorte 5.03 selon la norme EN 643).
- **EMR** : Emballages Ménagers Récupérés: tous types d'emballages en cartons (1.05) et cartonnettes (5.02) selon la norme EN 643.
- **Encombrants ou monstres** : déchets des ménages trop volumineux pour être mis à la poubelle (électroménager, meubles)
- **Fines** : éléments de taille inférieure à 65 mm et considérés comme non valorisables.
- **GDM** : Gros De Magasin: mélange de diverses sortes de papiers et cartons, contenant moins de 40% de journaux et illustrés (sorte 1.02 selon la norme EN 643).
- **Indésirables (ou refus)** : Corps étrangers au matériau à recycler, nuisibles au bon déroulement de la valorisation
- **ISDND** : Une Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux est un centre où l'on stocke les déchets ultimes comme par exemple les refus de tri.
- **Installations classées** : installations qui peuvent être sources de dangers ou de pollutions et dont l'exploitation est réglementée. On distingue celles qui sont soumises à enregistrement, à déclaration à la préfecture et celles qui sont soumises à autorisation préfectorale après enquête publique.
- **JRM** : ensemble des papiers (brochures, illustrés, catalogues, imprimés, journaux, annuaires, horaires lus ou usagés, avec ou sans agrafe, exempts de couvertures rigides...) (catégorie 1.11 selon la norme EN 643).
- **MIX PEPPS** : ensemble des déchets d'emballages constitués de polyéthylène (PE), polypropylène (PP) ou polystyrène (PS). Ces trois types de plastiques peuvent être repris en mélange par un repreneur qui en assure la séparation en tête de son installation. Ces types de plastiques correspondent généralement à des bouteilles et flacons opaques (bouteilles de lait, bidons de lessive...), à des pots et barquettes opaques de produits laitiers (yaourts, beurre,).
- **PEBD** (Polyéthylène basse Densité) : matière plastique utilisée pour les films et housses.



- **PEHD** (Polyéthylène Haute Densité) : Matière plastique opaque utilisée pour la fabrication de bouteilles de lait, flacons de lessive, d'adoucissant....
- **PET** (Polyéthylène Téréphtalate) **clair** : Matière plastique transparente et bleutée utilisée pour la fabrication de pots, barquettes, bouteilles d'eau, de boissons gazeuses, de vin, d'huile...
- **PET** (Polyéthylène Téréphtalate) **foncé** : Matière plastique colorée (hors bleutée) utilisée pour la fabrication de pots, barquettes, bouteilles d'eau, de boissons gazeuses, de vin, d'huile...
- **Platinage** : mélange de déchets métalliques divers (hors déchets d'équipements électriques ou électroniques), arrivant par erreur dans le centre de tri mais faisant l'objet d'une séparation au pré-tri en vue de leur valorisation (ex : cintres, casseroles, barres métalliques...)
- **Pots et Barquettes** : Par simplification, tous les emballages en plastique rigide autres que les bouteilles et flacons (pots, barquettes, blisters...). Ces emballages ont été introduits par la consigne de tri élargie.
- **Refus de tri (indésirables)** : dans le centre de tri, emballages trop souillés ou matériaux non récupérables pour le recyclage, ainsi que les fines. Ils sont extraits par les trieurs pour ne pas polluer les matériaux envoyés vers les filières de recyclage.
- **UVE (unité de valorisation énergétique)** : installation de traitement des déchets par brulage, permettant de produire, notamment, de l'électricité et/ou de la chaleur.